

C. DIEELIS donne lecture du texte suivant :

C. DIEELIS geeft lezing van de volgende tekst:

Dans la presse, le président de « l'Union des Villes et communes de Wallonie » (UVCW), prédit que c'est bien en 2022 que se produira la véritable « annus horribilis ».

Il précise que pour 2022, les pouvoirs locaux peuvent s'attendre à 600 millions de déficit sur base notamment de la baisse des revenus de l'année précédente.

Cet impact important risque d'aller de pair avec une augmentation des personnes relevant du CPAS.

La compensation de cet état de fait peut se faire par une diminution des dépenses ou par une augmentation des rentrées.

Le mois passé, une augmentation spécifique des impôts a permis de refinancer en passant par la poche des citoyens la propreté à Anderlecht.

Les Anderlechtois doivent-ils s'attendre à la levée ou l'augmentation de nouvelles taxes ou impôts pour couvrir ce déficit ?

Je comprends que ce débat aura lieu lors de l'établissement du budget mais il s'agit d'une question de politique générale. Le Collège peut-il prendre l'engagement qu'aucune nouvelle taxe ou impôt ne sera levé ou augmenté pour combler les trous ?

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

L'année s'achevant, un certain nombre de communes bruxelloises votent leur budget 2021. Même si à Anderlecht cet événement intervient de plus en plus tardivement avec l'obligation de voter des douzièmes provisoires, la question de la situation budgétaire dans le contexte difficile que nous connaissons se pose naturellement.

Récemment, la commune d'Evere est revenue sur sa situation budgétaire et celle de ses comptes pour l'année écoulée, dont certains éléments paraissent interpellants.

Ainsi, la commune bruxelloise a constaté une diminution d'environ un million d'euros du revenu cadastral imposable sans cause véritablement identifiable. Pouvez-vous nous dire si des diminutions conséquentes sont attendues pour notre commune ?

D'autres mauvaises nouvelles sont-elles attendues ?

D'autre part, sur un tout autre registre, des sommes très conséquentes ont été dépensées dans le cadre de la crise « COVID ». Concernant notre commune pourriez-vous nous dire ce qu'à, jusqu'à présent, coûté les différentes dépenses en lien avec la pandémie : achat de masques, de matériel divers, exonération de taxes ou de loyers...

Si le mois dernier nous avons déjà voté des évolutions au niveau de l'IPP et du PRI, d'autres mesures sont-elles étudiées pour faire face à une situation budgétaire 2021 qui ne sera pas

simple : renégociation d'emprunt, réduction linéaire de dépenses auprès des services, non renouvellement d'une partie des départs.

Avez-vous évalué l'impact de la crise « COVID » actuelle et à venir sur les recettes communales ?

Enfin, quand aurons-nous l'occasion de voter le budget communal d'une année 2021 qui débute désormais dans quelques jours à peine ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'on ne constate pas, à ce stade, d'impact négatif sur les recettes du précompte immobilier pour 2020 puisque les enrôlements se font traditionnellement à l'automne. La Région est donc occupée à percevoir et reverser ce qui a été perçu pour 2020. En revanche, il est certain que la recette provenant de la taxe sur les manifestations sportives professionnelles va rapporter bien moins que d'habitude puisqu'elle est fondée sur le chiffre d'affaires des entrées, chiffre en berne puisque l'essentiel des matches se jouent à huis-clos à cause de la crise sanitaire. Les 800.000€ prévus ne seront très probablement pas perçus. Quant à l'impact sur le budget 2020, il s'agit d'environ 1,4 millions d'Euros se répartissant ainsi : 200.000€ pour l'hôtel « Maria » (accueil des sans-abris au printemps), 250.000€ pour la protection du personnel communal (aménagement des bâtiments et masques), 100.000€ pour le télétravail (informatique), 120.000€ (masques pour la population), 100.000€ pour le don aux hôpitaux, 50.000€ pour l'aménagement des écoles, 30.000€ pour la communication vers le public. On ne sait pas encore ce que sera 2021, cela dépendra de l'évolution de la situation sanitaire mais il est certain que la taxe sur les manifestations sportives sera aussi impactée. Dans le futur plus lointain, les recettes liées à l'impôt sur la personne physique devraient être pénalisées puisque les revenus des citoyens auront été impactés par cette crise. Au sujet de la fiscalité, on pourrait raisonnablement s'engager à ne pas toucher à la fiscalité générale touchant l'ensemble des citoyens, cependant, il y a un certain nombre d'instruments fiscaux ciblés, comme la taxe sur la propriété, dont on ne s'interdit pas de les revoir dans les années à venir selon le principe général du « pollueur-payeur » ou autre mécanisme.